

Trois référents directeurs sont missionnés : l'un pour un secteur correspondant aux deux circonscriptions de Brive, un second pour un secteur correspondant aux deux circonscriptions de Tulle, un troisième sur un secteur correspondant à la circonscription d'Ussel, chacun sur la base de 25% de son temps de service.

FICHE de poste de la mission de référent direction d'école (Décret n°2022-724 du 28 avril 2022)		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE	Référent direction d'école
	POSITIONNEMENT	Le référent direction d'école exerce sa mission sous l'autorité du Directeur académique. Il intègre le ou les pôles ressources de circonscription de son secteur.
COMPETENCES ATTENDUES ET MISSIONS	PROFIL	Directrice ou directeur expérimenté (e) actuellement en poste justifiant de 4 années d'exercice
	COMPETENCES ATTENDUES	Discrétion et loyauté Excellente connaissance du système éducatif. Expertise dans l'exercice de la fonction de directeur d'école. Très bonne maîtrise des outils de communication et de présentation numériques. Rigueur et bonne capacité d'organisation. Fortes qualités relationnelles et communicationnelles.
	MISSIONS	-Constituer un premier relais sur les pratiques. -Mettre en relation des directeurs et contribuer à leur formation (conception et animation). -Apporter des premières réponses à des pairs sur le volet réglementaire ou le référentiel métier du directeur en lien avec le secrétariat général de la dsden. -Conseiller les directeurs dans l'exercice de leurs tâches quotidiennes (sécurité, relations aux familles, gestion de situations difficiles, animation d'équipe...) -Collaborer à l'animation de l'espace directeurs sur le site de la DSDEN en lien avec l'IEN chargé du dossier. -Participer à l'animation du groupe départemental de concertation des directeurs présidé par l'IA DASEN.
CONDITIONS DE CANDIDATURE ET D'EXERCICE	CONDITIONS D'EXERCICE	Sous l'autorité du Directeur académique, le référent direction d'école exerce sa mission sur son lieu d'affectation, sur la base de 25% de décharge de son temps de service La nomination se fait pour une durée de 3 ans renouvelable une fois. Six mois avant la fin de sa mission, le référent direction d'école bénéficie d'une évaluation tenant compte des axes prioritaires qui lui ont été assignés. Elle est conduite par le directeur académique des services de l'éducation nationale et donne lieu à un entretien ainsi qu'à un compte-rendu.
	CANDIDATURE	Les candidatures, accompagnées d'un CV actualisé doivent être transmises pour le 7 juin 2024 à 8h au plus tard. Elles sont à adresser par mail à Monsieur le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze, s/c de Madame ou Monsieur l'inspecteur de circonscription à l'adresse : ce.ia19@ac-limoges.fr Les dossiers seront examinés après un premier avis de l'IEN. Les candidats retenus seront convoqués pour un entretien. La prise de poste débutera au 1 <sup>er</sup> septembre 2024.